

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :

Maha AL BUKHARI FOURNIER, Administratrice

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : TERACTION

LEI : 969500HQ6PWNILD1HE63

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 05 mars 2026

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : PROMESSES CROISEES D'ACHAT ET DE VENTE D'ACTIONS SOUS CONDITION

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR001400BMH7

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 6 923.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 6 923.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 09 mars 2026

COMMENTAIRES :

Options de vente d'actions TERACTION issues d'engagements de liquidité conclus avec InVivo Group dans le cadre de l'offre publique

de retrait (l' « OPR ») suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire initiée par InVivo Group visant les titres TERACTION (l'« Offre »), engagements portant sur des Actions Gratuites Indisponibles.

Les principaux termes, notamment les modalités de détermination du prix de rachat des actions sous promesse, sont décrits dans le projet de note en réponse de la Société TERACTION déposé le 9 mars 2026, (prix d'exercice dans la fourchette 0€ - 3,12€ selon différentes hypothèses).

Les options ne pourront être exercées que dans l'hypothèse où InVivo Group sera en mesure de mettre en œuvre un Retrait Obligatoire à l'issue de l'OPR susmentionnée. Le volume total d'actions déclaré constitue le volume maximum d'actions pouvant être cédées en cas d'exercice des options.

Le prix déclaré est le prix d'exercice selon la fourchette basse.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."